

Petit manuel d'autonomie



***pour sortir
du nid***

(sans finir écrabouillé.e au pied de l'arbre)

Salut ! Cette année mon frère rentre en fac de japonais, et parce que c'est pas toujours simple et qu'on finit tout.es par partir de chez nos parents, j'ai eu l'idée de ce petit fanzine regroupant les trucs un peu nouveau (parfois chiants) et surtout pas habituels qu'on peut avoir à affronter quand on part de chez soi. Évidemment ça va se baser sur ma propre expérience et celle des personnes qui m'entourent alors forcément, ce ne sera pas exhaustif. J'ai aussi fait mes études à Poitiers alors peut-être que dans une autre ville ce sera différent. Et puis mon entrée à la fac date maintenant de plusieurs années et tout évolue, du coup les infos ne seront parfois pas trop précises mais c'est pour leur permettre, j'espère de traverser plus facilement le temps :)

Tout ça pour dire que c'est avant tout quelques trucs que j'avais envie d'écrire pour aider mon frère à prendre un peu d'autonomie et que puisque c'est là maintenant, je me dis qu'il y a peut-être d'autres sœurs et frères que ça pourra aider alors c'est parti!



Trouver un logement :

Dans mon cas je suis arrivée à Poitiers pour rentrer à la fac et habitant loin il a fallu trouver un logement sur place. Je ne travaillais pas encore et il était prévu que ce soit mes parents qui payent le loyer en complément des aides éventuelles. En terme d'autonomie on repassera alors je ne vais pas faire long sur le sujet :) Le but de ce fanzine est de gagner en autonomie, parfois ça n'est juste pas possible et c'est pas grave, c'est pas tout ou rien. D'ailleurs c'est pas parce que tes parents te donnent de l'argent ou payent ton loyer que tu peux pas gérer toi-même tout un tas de trucs à côté. D'ailleurs je te conseille de participer activement aux recherches, aux visites et à prendre ta place dans les échanges avec le propriétaire/l'agence de location. C'est toi qui va vivre là et qui va faire face aux éventuelles emmerdes alors autant que possible réponds aux questions et signe les papiers, si tu ne comprends pas, pose des questions, personne n'est né.e avec le jargon de l'immobilier ni en sachant faire des papiers, tout le monde a appris, si t'as l'impression qu'on te prend pour un.e imbécile, n'hésite pas à le rappeler. Si tu es dans le cas où tu dois gérer tout ça toi-même, il y a souvent des aides de la ville et du CROUS pour les étudiants, des avances de caution pour les appartements et autres trucs dans le genre, à chercher en fonction de la ville. La colocation peut être aussi une bonne solution pour limiter les frais et ne pas être seul.e dans les situations compliquées. Bref quoiqu'il en soit je vais pas être de très bons conseils là-dessus mais comme annoncé dans l'intro, ça n'a pas vocation à être exhaustif sinon ce serait une brochure officielle alors passons à la suite !



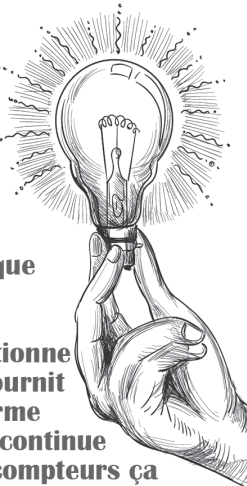
Ouvrir des contrats :

J'ai prévu de commencer par les trucs un peu chiants, parce qu'en vrai quand on sort de l'enfance/adolescence, ce qu'on découvre dans la vie « autonome » au départ c'est surtout des trucs à faire dans tous les sens, des charges et des responsabilités (tout ce que maman a géré pour nous jusque-là alors qu'on s'en rendait même pas compte :) J'insiste sur le maman parce dans mon cas c'est elle qui s'est toujours chargé de tout) Heureusement y'a aussi beaucoup d'avantages à être autonome alors autant se débarrasser direct des charges :

Électricité : Quand je suis arrivée dans mon appartement, j'ai remarqué qu'il y avait déjà l'électricité, j'entends par là que la lumière s'allumait. Ça me semble bête aujourd'hui mais je me suis dit qu'il.elle avait dû oublier de l'enlever ou en tout cas, j'ai eu l'impression que c'était gratuit, genre ça marche donc c'est ok. Mes parents m'ont demandé d'appeler le fournisseur d'électricité pour ouvrir un contrat à mon nom et là encore je me suis dit que puisque ça fonctionnait alors je pouvais attendre un peu pour payer moins :D. Je te passe les détails de la suite de l'histoire pour arriver directement à la chute : ça ne fonctionne pas comme ça. En fait lorsqu'on quitte un logement, on fournit les chiffres du compteur électrique au fournisseur qui ferme alors le contrat, l'électricité reste ouverte et le compteur continue de tourner (peut-être que maintenant avec les nouveaux compteurs ça peut être coupé à distance, je ne sais pas trop). Quoiqu'il en soit lorsqu'on ouvre un contrat, les chiffres de l'ancien locataire étant à la connaissance du fournisseur, la consommation entre les deux, même si tu mets 6 mois à l'ouvrir passeront pas à trappe, ils te seront facturés, d'autant plus qu'il faudra sûrement que tu donnes ta date d'emménagement et que de toute façon tu l'auras déjà donné à tout un tas d'autres organismes.

Tout ça pour dire que l'électricité, dans ce cadre-là en tout cas, ne peut pas être gratuite alors autant que possible trouve un bon fournisseur (évite le nucléaire, en cherchant un peu sur internet c'est assez facile de trouver de bons fournisseurs, je suis pas là pour faire de la pub), ouvre un contrat (c'est souvent possible en ligne, il te suffira de donner les chiffres du compteur, si tu fouilles un peu il doit se trouver dans ton logement ou dans le hall si tu es en immeuble) et opte pour une mensualisation qui te permettra de payer tous les mois la même chose et d'éviter une grosse facture en hiver.

La mensualisation se fait habituellement sur 10 mois avec une facture de rectification à la fin. De la même façon, ne croit pas que mentir sur ton équipement pour avoir une mensualisation basse te permettra de gruger, si ta mensualisation est sous-estimée, tu recevras une grosse facture rectificative. Au pire si tu sur-estimes ta consommation, tu recevras un remboursement à la fin de l'année c'est quand même plus cool. Il existe des aides pour le paiement des factures d'énergies, j'y reviendrais plus tard.



Gaz : Pour le gaz il y a plusieurs options : soit ton logement dispose du gaz de ville, dans ce cas il va falloir ouvrir un contrat comme pour l'électricité, soit ça n'est pas le cas et si tu as une gazinière il faudra acheter des bouteilles de gaz. En ce qui me concerne y'avait pas de gaz mais des plaques électriques alors le problème a vite été réglé pour ce premier appartement mais quelques années plus tard lorsque je travaillais et que j'ai déménagé, j'ai eu affaire aux deux options :

Gaz de ville : Souvent les locations étudiantes comprennent certaines charges, l'eau et le gaz par exemple. Si c'est ton cas évidemment tu n'as rien à faire. Si tu dois te charger de ça et que ton logement est desservi par le gaz de ville alors il va falloir ouvrir un contrat. Beaucoup de fournisseur d'électricité propose aussi du gaz, ça peut faciliter les échanges d'avoir tout au même endroit. Quoiqu'il en soit ça va être le même principe, donner des chiffres et mettre en place une mensualisation qui sera réévaluée chaque année, assez simple donc. Le raccordement est facile, il suffit de brancher ta gazinière via le tuyau (attention à la date, ça se change de temps en temps pour rester aux normes niveau sécurité/assurance). Si tu n'as pas besoin de gaz pas besoin d'ouvrir de contrat ça va de soit !

Gaz bouteille : Dans le cas où ton logement n'est pas raccordé au gaz de ville, tu vas avoir besoin de bouteilles. Elles s'achètent généralement en supermarché, sachant que pour la première tu auras à payer une consigne sur la bouteille. Par la suite il te suffira de ramener la bouteille vide pour ne payer que le prix du contenu (le gaz donc). Garde bien le papier qui te sera remis lors de l'achat de la bouteille, il te permettra de récupérer la consigne lorsque tu déménageras et que tu n'auras plus besoin de celle-ci. Je précise parce qu'évidemment, moi, je l'avais perdu et dernièrement je suis encore allée chercher du gaz sans prendre la bouteille vide, j'ai donc dû repayer la consigne. C'est pas grand chose mais mis bout à bout ça peut payer quelques trucs plus intéressants qu'une bouteille de gaz. Le raccordement est le même, un tuyau qui doit être en bon état pour pas risque de faire exploser l'appartement :). Il y a différent type de bouteilles, le mieux est de regarder sur ta gazinière, tu devrais avoir l'info, si tu ne l'as pas regarde la référence, cherche sur internet et au pire, donne-la à la personne qui te vendra la bouteille, elle devrait pouvoir te renseigner.

Eau : L'eau est très souvent comprise dans les logements étudiants mais comme tu ne resteras peut-être pas toute ta vie dans 20m carré à 5 mins de la fac, ça coûte rien de voir comment ça se passe de ce côté-là. Encore une fois dans mon premier appartement l'eau était incluse dans le loyer, et puis là encore elle coulait au robinet un peu gratuitement alors je ne me suis pas posée de question. Puis la première fois que j'ai eu à ouvrir un contrat d'eau du coup ça a pas été simple. Comme pour électricité j'ai dû croire que si ça coulait c'était ok et en même temps on ne m'avait jamais rien dis sur le sujet alors j'allais pas l'inventer !



**PETITE PAUSE PAYSAGE POUR ALLÉGER LE CONTENU DU FANZINE...
ÇA VA MIEUX? ALORS C'EST REPARTI!**



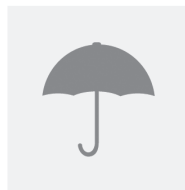
A Poitiers c'est la ville qui gère l'eau, c'est donc auprès de GrandPoitiers qu'il faut s'adresser, en ligne, puis un courrier d'ouverture de contrat est adressé, c'est assez long et parfois un peu bancal mais il ne faut pas oublier que ce sont des personnes qui traitent les dossiers, pas des robots alors patience et si tu n'as pas de nouvelles hésite pas à relancer, ne part pas du principe que c'est tant pis pour eux parce que quoiqu'il arrive c'est toi qui finira par payer. L'eau c'est comme le reste, il faut ouvrir un contrat, donner les chiffres du compteur d'eau (souvent dans les sous-sols) et quelques informations supplémentaires, rien de compliqué. La mensualisation est aussi possible, en ce qui me concerne j'ai toujours reçu des factures tous les 6 mois, c'est des dépenses à prévoir parce que quand ça tombe c'est souvent payable sous 1 mois même si j'imagine que c'est négociable (mais négocier avec les administrations c'est souvent long et rarement rentable alors autant que possible il vaut mieux faire en sorte de ne pas avoir à le faire). En tout cas finies les douches de 2h trois fois par jour, maintenant que c'est toi qui paye je te conseille de commencer à faire gaffe à tout ça !



Internet : Je ne sais pas comment c'est en 2020 mais en 2005 quand je suis arrivée à la fac, il n'y avait pas internet dans les logements, j'avais pas de 3G non plus et la TV se branchait encore par la prise antenne dans le mur (et en plus ma télé qui pesait 3 tonnes était bloquée sur France3 :)) Quelques trucs ont changé depuis mais j'imagine que ça reste un sujet plus maîtrisé que les autres alors quelques mots suffiront : plusieurs options sont possibles, si tu habites un immeuble, peut-être que tu peux partager la connexion d'un.e voisin.e et limiter les coûts, dans ce cas il te suffira de faire le tour des appartements alentours, faire de nouvelles rencontres et voir ce qui est possible. Si ça n'est pas possible il te suffit d'ouvrir un contrat (encore). Si tu as un téléphone ça peut être intéressant de prendre le même fournisseur, il y a parfois des réductions dans le cumul de contrat téléphone/internet. Appelle et vois, il y a toujours des options, surtout si tu cherches un peu. Ne te laisse pas convaincre trop facilement par les commerciaux, c'est leur travail de vendre et ils profitent facilement des gens lorsqu'ils sentent que c'est possible. Je me rappelle avoir souscrit un abonnement à France Loisir (rien à voir avec internet pour le coup) lors de ma première année après avoir fait l'erreur de faire rentrer chez moi un commercial qui avait sonné à la porte ahah. J'ai mis des années avant de m'en débarrasser, par flemme plus qu'autre chose mais tout ça pour dire que c'est vite arrivé aussi merdique que puisse être la proposition. Au passage ça peut être l'occaz de récupérer le paiement de ta facture de téléphone jusque-là réglée par tes parents, ça te laissera plus de liberté sur tes choix de fournisseur et c'est souvent des petits montants alors autant commencer à les prendre en charge toi-même si c'est possible ! Une fois ton contrat ouvert et encore une fois si tu es en immeuble, tu peux toujours proposer à tes voisin.es de partager ta connexion ! (même chose pour la VOD etc...)

C'est fini pour les contrats, ça peut sembler un peu lourd à gérer mais c'est l'histoire de quelques heures, une fois tout en place et si tu as opté pour la mensualisation il suffit de t'assurer d'avoir la somme prélevée sur ton compte chaque mois et tu peux laisser ça de côté toute l'année, une petite vérif en fin d'année quand tombent les factures de rectification et c'est reparti pour un an normalement.

Assurances : En parlant de commerciaux, les assurances sont peut-être l'un des trucs les plus compliqués à comprendre et pourtant, elles sont indispensables pour ne pas dire obligatoires. Quand je suis arrivée à Poitiers, j'avais déjà le permis et donc une assurance voiture que je n'avais évidemment pas souscrite (mon beau père il me semble l'avait fait pour moi). Du coup le jour où j'ai eu des problèmes de voiture, j'étais complètement à la rue, je ne savais pas quoi faire et la logique me semblait vraiment aberrante. Je ne vais pas détailler mes mésaventures mais je suis par exemple tombée en panne sur la route pour rentrer chez mes parents. Instinctivement j'ai appelé ma mère qui allait bosser et m'a répondu « qu'est ce que tu veux que j'y fasse, appelle l'assurance ». Je m'en rappelle pas mais à mon avis j'ai dû pleurer en raccrochant :D J'ai cherché les papiers dans la boîte à gant, trouvé un numéro et appeler en racontant mon histoire maladroitement. Je n'avais aucune idée des suites ni des coûts et tout ça me mettait vraiment mal à l'aise. Plus tard dans l'année ma voiture a été fracturée et j'ai dû payer une franchise pour que les réparations soient faites, tout ça me semblait délirant, je me dis donc que quelques lignes sur le sujet ne feront sûrement pas de mal même si je suis loin même aujourd'hui d'être experte malgré les problèmes rencontrés.



Assurance voiture : Aujourd'hui je n'ai plus de voiture mais à l'époque c'était mon moyen de transport. Comme je le disais plus haut je n'ai pas souscrit le contrat, je crois que pour un premier véhicule c'est rarement le cas et j'avoue ne pas avoir demandé à l'époque à avoir la main dessus. Le fait est que comme pour la location du logement, c'est toi qui fera face aux emmerdes quand elles arriveront et avec une voiture, tu peux être sûr.e qu'elles arriveront un jour ou l'autre. Du coup même si tu n'as pas ouvert ton contrat ou que tu ne payes pas directement ton assurance, y'a quand même moyen de s'autonomiser sur le sujet. Pour commencer prends connaissance du type d'assurance, ce qu'elle couvre, est ce que c'est une assurance au tiers (qui couvre uniquement les dommages aux autres en cas de sinistre impliquant d'autres personnes) est ce que tu as d'autres options, etc... Dans mon cas j'ai eu un accident seule, la voiture était épave et j'étais assurée au tiers, j'ai eu beaucoup de mal à comprendre pourquoi je payais une assurance tous les mois et que dans ce cas précis ma voiture partait à la casse sans aucun dédommagement, je ne savais pas ce qu'impliquait cette assurance avant ça. Évidemment tout a un coût, une voiture ancienne qui fait peu de bornes sera plus facilement assurée au tiers pour limiter les frais, du coup en cas d'accrochage par exemple les réparations sur l'autre véhicule ne te coûteront rien.

Le vol, il me semble est également compris dans l'assurance de base mais il y a des franchises. Quand on a forcé ma voiture pour voler ce qu'elle contenait j'ai dû payer 150€ pour me la faire réparer, j'avoue que là encore j'ai eu du mal à comprendre pourquoi je payais une assurance tous les mois pour payer alors que j'avais rien fait. J'ai compris par la suite que parfois ça ne valait pas le coup de déclarer des trucs à l'assurance et que roulant en twingo, j'allais probablement me la faire forcer plus d'une fois. J'ai donc arrêté de laisser traîner des trucs dedans, et arrêté également de déclarer des trucs à l'assurance. Et puis il y a l'assistance, le fameux numéro que j'ai trouvé dans la boîte à gants un vendredi soir alors que j'avais prévu de rentrer chez moi et sur lequel j'aurais bien aimé qu'on me briefe un peu alors je vais t'en dire 2-3 mots : quand tu tombes en panne tu as le droit à l'assistance de ton assurance, il suffit de l'appeler (le numéro est sur les papiers et probablement sur le macaron collé sur le pare-brise aussi), tu vas devoir leur donner ton nom, le numéro de la plaque et des indications sur la panne et l'endroit où tu te trouves ce qui va leur permettre de t'envoyer une dépanneuse. Si la panne est réparable sur place alors tu repars avec ta voiture, si ça n'est pas réparable alors ta voiture est remorquée dans le garage le plus proche et on te propose un taxi pour te rendre là où tu le souhaites. Le taxi ça coûte cher, jusqu'au pas de la porte j'ai vu le compteur défilier avec la crainte d'avoir à payer à l'arrivée, évidemment tout est pris en charge par l'assurance :D Quand je dis tout je parle du remorquage et du taxi, les frais de réparations seront à ta charge, les frais de transports pour aller récupérer ta voiture également, dans mon cas c'était salé. J'ai dû faire appel à l'assistance 3-4 fois déjà dont la dernière fois en revenant de vacances un dimanche soir à minuit. C'est pratique de savoir que ça existe et qu'on est pas obligé de dormir dans sa caisse en retour de vacances au bord de la nationale. Tout ça pour dire encore une fois que même si ce sont d'autres personnes qui ont géré ça pour toi et qui le payent pour toi, hésite pas à t'y intéresser pour être en mesure de gérer sereinement le moment venu. Tant qu'on y est, checke les dates sur le macaron du pare-brise de temps en temps histoire d'être à jour en cas de contrôle (j'ai eu l'occasion de prendre une amende parce que je l'avais pas changé alors que je la payais tous les mois, évidemment impossible de négocier sur le bord de la route) d'ailleurs j'avais aussi pris pour le contrôle technique dépassé, encore un autre truc à vérifier de temps en temps, ça coûte encore plus cher quand il faut rajouter une amende au prix de l'opération !



Assurance logement : Quand on loue un appartement il faut prendre une assurance logement pour couvrir les éventuels accidents (feux, dégâts des eaux...). Je ne vais pas détailler tous les sinistres possibles mais c'est une assurance obligatoire qui comprend aussi la responsabilité civile.

Souvent les agences immobilières proposent une assurance, quand il s'agit de couvrir un petit appartement je crois que c'est pas utile de se prendre trop la tête, ça peut suffir.



PAUSE COLORIAGE!

Ça peut quand même être cool de savoir comment ça fonctionne. Comme pour la voiture il s'agit de souscrire un contrat habitation, il va falloir donner des informations sur le logement et plusieurs options seront proposées. Ça peut être bien de ne pas faire ça seul.e, sinon le commercial risque sinon de te refourguer l'option la plus lucrative pour lui alors que ça n'aura aucun intérêt. Comme pour la voiture en cas de sinistre il suffit d'appeler un numéro pour le déclarer, il y a aussi des questions de franchise à payer, faut voir si ça vaut le coup, c'est pas toujours le cas. Le contrat d'assurance habitation fait partie des papiers qu'il faut fournir à la signature de la location de l'appartement, même si tes parents auront déjà pensé à tout ça, ça peut être cool de jeter un coup d'œil. Je ne me suis pas occupée de mon premier contrat de location mais j'ai eu à le faire par la suite et j'ai eu affaire à un dégât des eaux et deux cambriolages et dans ces cas précis, c'est mieux d'avoir une bonne couverture et de savoir de quoi on parle ! La responsabilité civile, qui est toujours liée au contrat habitation et qui couvre les habitants de la maison est faite pour prendre en charge les dommages matériels que tu pourrais causer à un tiers. Imaginons une aprèm à la plage, tu lances quelques frisbees avec tes potes et tu casses accidentellement les lunettes de l'un.e d'entre eux/elles. C'est ta responsabilité civile qui va prendre en charge le remplacement des lunettes. Évidemment et encore une fois y'a une question de franchise à payer et souvent aux alentours de 100-150€ (histoire de s'assurer qu'on gruge pas l'assurance) il s'agit donc d'y faire appel en cas de grosse facture histoire que ça vaille quand même le coup. Bref c'est là et ça existe, c'est toujours cool de le savoir.



Impôts : Les impôts ça fait chier tout le monde et tout le temps mais comme y'a pas moyen d'y échapper on va quand même se pencher rapidement dessus histoire de limiter les surprises :)

Taxe d'habitation : La première fois que j'ai reçu une taxe d'habitation (ma première année à la fac) j'ai pas compris. Je n'avais aucune connaissance de l'existence de cette taxe et vraiment, j'ai trouvé ça dingue. Je payais déjà mensuellement un loyer pour habiter là et on me demandait de payer une taxe pour habiter là et pas des moindres en plus, un truc comme 370€. Personne m'avait rien dit et quand j'ai posé la question on m'a répondu « bah oui c'est comme ça ». N'ayant pas du tout prévu de sortir 370€ en fin d'année j'ai cherché un peu et j'ai trouvé qu'il était possible de mensualiser cette taxe, je suis donc allée au service des impôts et j'ai demandé cette mensualisation. Quelques mois plus tard j'ai reçu une taxe majorée disant que je n'avais toujours pas payé. Je suis donc retournée aux impôts pour m'entendre dire « ah bah non la mensualisation c'est pour l'année à venir, pas pour l'année passée, celle-ci il faut la payer de suite évidemment ». Bah oui évidemment. Incroyable. Ne pouvant pas bénéficier des délais de paiement vu le dépassement, j'ai pas cherché à comprendre, j'ai fait 3 chèques que j'ai envoyé à 1 mois d'intervalle en me disant que s'ils voulaient être payés, ils les accepteraient probablement comme ça et tant pis et c'est passé mais ça veut pas dire que ça passera toujours.

Heureusement ça a fonctionné mais aujourd'hui encore je me rappelle à quel point j'avais halluciné. Je ne suis plus sûre que les étudiants reçoivent cette taxe, quoiqu'il en soit ça peut valoir le coup de se rendre aux impôts pour demander cette mensualisation en amont et puis c'est pas exclu qu'un jour tu finisses par la recevoir.

Redevance TV : Associée à la taxe d'habitation il s'agit d'une taxe liée à la détention d'un écran à la maison. Naïvement je croyais que payer le service de TV à l'époque à mon fournisseur internet me permettait de la regarder mais j'ai eu la surprise de découvrir qu'il fallait que je paye aussi ce droit à l'état puisqu'il finance l'audiovisuel public (les chaînes du service public quoique). Ça se tient, juste il fallait le savoir, et en 2020 elle est quand même de 138€ c'est pas rien.

Après qui la paye aujourd'hui et qui en est exonéré, je ne sais pas vraiment, quoiqu'il en soit tu auras peut-être l'occasion d'avoir à la payer un jour. Heureusement il existe des demandes d'aide aux paiements, j'y reviendrais plus tard!



Déclaration de revenu : Jusqu'à 25 ans, il n'y a pas d'obligation de faire de déclaration de revenu, il suffit de demander à être rattaché au foyer familial, c'est alors tes parents qui déclareront tes revenus si tu travailles. Pas d'obligation mais tu peux le faire dès 18ans et ne pas attendre tes 25ans pour le faire toi-même, c'est assez simple à faire, toutes les infos figurent normalement déjà sur la déclaration, il ne te reste qu'à la signer en bas de page. Pour la première il faudra peut-être te rendre au centre des impôts mais il me semble que maintenant tu peux le faire directement sur internet. Par la suite en tout cas je te conseille de le faire en ligne, ça prend 2s ! Encore une fois c'est un peu plus d'autonomie que tu peux acquérir assez facilement et y'a des trucs qui en découlent on y reviendra.

Santé : Le système de santé français est plutôt correct, on a l'habitude de dire qu'en France qu'on est soigné gratuitement, ça n'est pas tout à fait vrai et ça n'exempte pas de démarches pour acquérir ce droit. L'assurance maladie c'est ce qui nous permet d'être soigné à moindre coût (ce coût étant pris en charge par l'état) par la présentation de la carte vitale qui envoie directement les informations à la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie). La complémentaire (souvent appelée mutuelle) est un genre d'assurance que l'on paye mensuellement pour compléter les remboursements et donc être remboursé à 100% quand on va chez le médecin ou à l'hôpital (et encore ça dépend des soins, parfois il faut quand même payer de sa poche). Quand on est enfant c'est simple, on est déclaré par nos parents à la CPAM et couvert également par la complémentaire (mutuelle) de nos parents. Quand on quitte la maison du coup il va falloir effectuer des démarches auprès de la CPAM du département dans lequel on va vivre afin d'être couvert par celle-ci. L'assurance maladie dispose d'un site qui permet de faire différentes démarches : <https://www.ameli.fr/>.

Ca peut sembler un peu fastidieux et je me rappelle qu'à l'époque où j'ai dû le faire, j'ai passé pas mal de temps dans leurs bureaux à rapporter des pièces justificatives ou simplement à faire la queue pour rien. Je pense qu'aujourd'hui c'est plus simple mais malgré tout ça reste des papiers un peu lourds à faire. En ce qui concerne la mutuelle la plupart couvre encore les enfants (sans frais supplémentaires) jusqu'à 21ans, ensuite c'est fini et il faut alors se mettre à la recherche d'une mutuelle. Parfois les entreprises privées proposent des mutuelles à bas coûts à leurs employés mais il existe aussi des aides quand on a pas les moyens d'en payer une à taux plein.



Aides à la santé : Il existe à ma connaissance deux types d'aide concernant la couverture santé : l'ACS (l'aide au paiement d'une complémentaire santé) qui permet une réduction de la cotisation annuelle sur la mutuelle choisie et la CMU (actuellement appelée complémentaire santé solidaire) qui permet une prise en charge à 100% (donc totalement gratuite). Tu peux en faire la demande sur le site de la CPAM et un dossier te sera adressé. Il est un peu lourd à remplir mais tu en as besoin ça vaut le coût de se pencher dessus, c'est le seul moyen à ma connaissance d'être soigné gratuitement (hors AME pour les résidents étrangers).

La santé c'est important et ça peut coûter très cher si on est pas couvert correctement donc c'est quelque chose qu'il faut penser à faire et à renouveler pour ne pas se retrouver avec de grosses factures à payer en cas d'accident par exemple.

Aides que tu peux solliciter avant de retourner vivre chez tes parents :) L'autonomie c'est pas simple et pour beaucoup, les parents seront toujours plus ou moins là en cas de soucis mais il existe tout un tas de choses à aller chercher avant de jouer la carte du retour à la case départ (même si des fois ça peut être cool aussi)

Dégrèvement : Les impôts sont tombés (taxe d'habitation, impôts sur le revenu...) et tu n'as pas de quoi payer, il est possible de faire une demande de dégrèvement (ce que j'ignorais totalement la première fois que ça m'est arrivé). C'est assez simple à faire, il y a des modèles de lettres en ligne qui permettent d'adresser un premier courrier au centre des impôts. Celui-ci va ensuite t'envoyer un formulaire de demande à remplir (principalement pour expliquer pourquoi tu ne peux pas payer) avec des justificatifs puis t'adresser en retour une réponse : parfois une réduction de la somme à payer, parfois une annulation, parfois rien du tout mais tu auras toujours gagné un peu de temps et puis «qui ne tente rien n'a rien».

Chèque Energie : Depuis quelques années existe le « chèque énergie » envoyé automatiquement aux foyers concernés afin de leur permettre d'obtenir une réduction sur le paiement des énergies (gaz, électricité, bois, fioul...). L'attribution de ce chèque est dépendant de ta déclaration d'impôt, d'où l'intérêt peut-être pour toi de déclarer tes revenus tout.e seul.e.

**ON A BIEN AVANCÉ, C'EST L'HEURE DE LA PAUSE DÉJEUNER!
(VEGAN EVIDEMMENT)**



APL (aide personnalisée au logement) : Cette aide, proposée par la CAF (caisse d'allocation familiale) est faite pour aider au paiement du loyer. La demande se fait directement sur le site de la CAF <http://www.caf.fr/> de ton département et l'aide, si elle t'es attribuée, est virée tous les mois sur ton compte. Là encore selon ton rattachement ou non au foyer familial auprès des impôts, le calcul va être différent, à toi de voir !

Mission Locale : Si tu habites une grande ville, tu y trouveras sûrement une Mission Locale qui vient en aide aux 16-25ans sur tout un tas de point alors n'hésite pas à aller y faire un tour en cas de besoin.

Transport : Concernant les transports en commun il y a souvent des tarifs proposés en fonction des situations. A Poitiers par exemple existe un tarif solidaire qui permet de prendre le bus de manière illimitée pour 20€, valable un an et reconvertible. La location de vélo électrique est aussi proposée avec un tarif solidaire 50% moins cher que le tarif de base. Renseigne-toi dans ta propre ville, il y a sûrement moyen de se déplacer facilement pour pas très cher, voir gratuitement (à pied par exemple :D)

Culture : Les villes étudiantes proposent généralement des cartes «culture» permettant l'accès aux salles de spectacle à un prix réduit. A Poitiers existe la carte Joker qui permet aux habitants de Poitiers n'ayant pas trop d'argent d'aller au cinéma, à des concerts ou même au théâtre pour 3€. De mon côté j'ai pu y avoir accès pendant 2 ans, je n'ai jamais autant été au cinéma et au théâtre que pendant cette période !

Nourriture : La bouffe c'est vital et si tu n'as jamais trop eu l'occasion ou pris le pli de faire à manger quand tu étais encore en famille alors tu vas vite te rendre compte de la charge mentale et financière que ça représente. Pourtant il y a moyen là-aussi de trouver des trucs pour se débrouiller tout.e seul.e :

Marchés de producteurs : Les marchés (souvent en fin de semaine) de fruits et légumes sont un bon endroit où récupérer gratuitement de la nourriture. En fin de marché il est possible d'aller chopper des invendus ou marchandises abîmées laissées là le plus souvent à disposition. Même si c'est pas facile, n'hésite pas à t'adresser directement aux producteurs, au pire ils te renverront balader, au mieux tu repartiras avec ton repas du midi voir même de la semaine !

Invendus : Suite à une loi anti gaspi, les grandes surfaces ont l'obligation légale de donner leurs invendus à des associations. Bien souvent, alors qu'ils n'en ont pas forcément l'obligation, les magasins bio de centre ville ont également la même démarche. Tu peux donc aller voir de ce côté là s'il n'y a pas moyen de récupérer de la nourriture, voir même te monter en



association avec des ami.es pour en faire profiter le plus grand nombre !

Food Not Bombs : A Poitiers comme dans d'autres grandes villes a lieu de temps en temps des Food Not Bombs qui sont des genres de bouffes gratuites, préparées le plus souvent avec des invendus et partagées avec le plus grand nombre. Renseigne-toi et si tu tombes sur des initiatives similaires n'hésite pas à aller y faire un tour, tu y rencontreras des nouvelles personnes qui te permettront d'apprendre encore plus!

Autres : Selon les villes, d'autres trucs peuvent encore exister comme la mise à disposition de sacs poubelles gratuitement ici à Poitiers : il suffit pour ça de se rendre au service dédié à la mairie avec un justificatif de domicile pour récupérer chaque mois des sacs noirs pour les déchets ménagers et des sacs transparents pour le recyclable.

La ville propose aussi des tarifs de stationnement très avantageux (16€ par mois) pour pouvoir se garer en ville sur les places payantes (à 1,50€ l'heure bien souvent) très intéressant donc quand tu habites en ville sans garage (j'ai vécu en ville des années avant d'avoir connaissance de ça, ça m'a coûté très cher en amende :))

J'oublie sûrement pleins de trucs et il y a encore pleins de choses à découvrir quand on quitte la maison pour vivre sa propre vie et même quand on ne la quitte pas vraiment complètement, c'est toujours intéressant pour soi-même de tracer son propre chemin alors n'hésite pas à avancer et à trouver par toi-même les plans qui seront nécessaires à ton indépendance, à les partager et pourquoi pas à terme développer une autonomie vis à vis du système ?! :)

Bon courage et bonne chance!





Septembre 2020
Reproduction et diffusion libre